

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

**OBJET : Convention de partenariat relative aux études d'aménagement du plateau de la gare
Saint-Charles à 360° dans le cadre du projet urbain "Quartiers libres" d'Aix-Marseille
Métropole.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'État, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département, la Métropole d'Aix-Marseille Provence, la Ville de Marseille et la SNCF sont concernés par les enjeux de l'aménagement du plateau Saint-Charles qui intégrera le projet de la gare nouvelle LNPCA, celui de modernisation et de développement de la gare existante ainsi que le projet urbain "Quartiers libres" porté par la Ville et la Métropole. Il est apparu souhaitable que tous les partenaires s'associent dans le cadre d'une convention permettant d'aboutir à un projet d'aménagement partagé du plateau Saint Charles dans ses grandes composantes techniques et programmatiques.

Un programme d'études thématiques du projet sera défini, détaillant pour chacune le contenu, les maîtrises d'ouvrage, les calendriers et les contributeurs des groupes de travail constitués. L'objectif partagé est d'offrir aux voyageurs et plus généralement aux habitants de la métropole, un pôle de transport multimodal moderne, accessible, performant et rayonnant, tout autant qu'aux résidents de proximité, une qualité de vie dans un quartier de gare accueillant et attractif.

En tant que maître d'ouvrage urbain, la métropole d'Aix Marseille Provence aura un rôle prépondérant dans la démarche de gouvernance du projet. Elle veillera à la mise en cohérence des études et programmations urbaines. La SNCF assurera la maîtrise d'ouvrage de toutes les études sur le périmètre ferroviaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL